www.louis-feuillade.com

SERVICE DE RESTAURATION

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

L'ACCES AU SERVICE RESTAURATION EST SOUMIS A CONDITIONS :

1. Etre muni de son badge.
2. Avoir un compte approvisionné.
3. Avoir au préalable réservé.

A défaut de remplir ces 3 conditions, l'accès au self ne sera pas autorisé.

Le système de gestion des repas est informatisé. Il permet de déjeuner les jours où les élèves le souhaitent, **après réservation obligatoire.**

LE REGLEMENT ANTICIPE DES REPAS EST IMPERATIF

Les élèves qui désirent accéder au restaurant scolaire doivent effectuer un versement de 41€ minimum (correspondant à 10 repas) le jour de l'inscription.

En raison du protocole sanitaire, le **compte restauration sera approvisionné par** paiement internet sur la page : https://lyc-feuillade-lunel.ac-montpellier.fr/le-lycee/intendance
Des codes permettant l'approvisionnement du compte cantine seront envoyés par courriel (merci de penser à fournir votre adresse courriel lors de l'inscription)

Pour les **élèves boursier** les repas pris par les élèves sont déduits du montant des bourses. Le solde est versé en fin de trimestre aux familles par virement. (Merci de fournir un RIB). Sur demande écrite, ce solde peut être maintenu sur le compte cantine de l'élève pour le(s) trimestre(s) suivant(s).

LA RÉSERVATION DU REPAS EST OBLIGATOIRE

La réservation et l'accès au self s'effectuent à l'aide de la carte jeune région

- Soit sur les bornes situées dans l'établissement : pour réserver son repas, passer son badge à l'une des bornes à compter de 12h la veille du repas et jusqu'au lendemain matin 10h. (Bien s'assurer que le message suivant s'affiche sur la borne : « réservé ce jour » Dans le cas contraire, recommencer la manipulation).

SERVICE DE RESTAURATION

- Soit réserver par internet (rubrique restauration sur le site du lycée avec vos codes cantine).

Pour le repas du lundi, possibilité de réserver dès le vendredi 14h.
Une seule réservation est autorisée par convive.

Attention : 1-Cette carte personnelle et nominative est valable pour toute la scolarité de l'élève.
2-Le prêt de badge de cantine entre élèves est **interdit**.

➔**La réservation n'est possible que si le compte associé à la carte est suffisamment approvisionné**.

➔**Le montant du repas est décompté à la réservation** et non au passage au self ; par conséquent, un repas réservé non consommé est défalqué (sauf cas de force majeure motivé). Possibilité de « débadger » jusqu'à 10 heures à l'Intendance si modification d'emploi du temps occasionnelle).

➔**Les heures d'ouverture du restaurant sont** affichées dans l'établissement, notamment au niveau des bureaux de la Vie Scolaire. (en principe de 11h15 à 13h10). L'accès s'effectue par une des deux chaînes selon les horaires indiqués.

➔**L'obligation de «badger» à chaque passage au restaurant s'applique à TOUS**.

➔**Le règlement intérieur de l'établissement s'applique également durant le temps du repas au self**.
Une sanction d'exclusion pourra être prise en cas d'attitude intolérable, manque de respect au personnel ou tentative de fraude.

➔ Pour tous renseignements vous pouvez contacter l'intendance par courriel à gfe.llf@ac-montpellier.fr ou au 04.67.83.54.03.

✂……

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'accès au restaurant scolaire ci-dessus et demande l'inscription de mon enfant pour sa scolarité.

A Lunel, le ……..

Le responsable légal : NOM, prénom : ……

L'élève : NOM, prénom, classe: ……

Signature de l'élève Signature du responsable légal,